Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215601410-20260407-DELIB070426_20-DE

COMMUNE DE MOUSTOIR-AC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 7 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUSTOIR-AC, légalement convoqués, se sont réunis en session d'installation du Conseil Municipal, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence du Maire, M. Benoît ROLLAND.

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : M. BELLEC Gwenaël, M. BELLEC Nicolas, , Mme BESSE Nolwenn, M. BROGARD Pascal, Mme BRUNEAU Claire, M. CAHAREL François, Mme CAUDAL Jeannine, Mme GARO Sandrine, M. JOUAN Jean-Christophe, M. LE CLAINCHE Stéphane, M LE GAL Olivier, Mme LE HENANFF Amélie, Mme LE LAUSQUE Sandra, M. LE QUINTREC Jean-No, Mme POSTIC Perrine, M. ROLLAND Benoît, Mme TOTINI Emilie, Mme TRUBERT Stéphanie.

Absents : aucun

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir :

M. BERNARD Miguel à Mme BESSE Nolwenn

Secrétaire de séance : M. BROGARD Pascal.

Date de la convocation : 01/04/2026

DELIBERATION N°070426_20 : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE SERVICE « ADS » de CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE CONCERNANT LES SIGNATURES DU MAIRE ET L'ORGANISATION DE PERMANENCES EN COMMUNES

L'instruction du droit des sols et des autorisations d'urbanisme fait l'objet d'une convention entre la commune et Centre Morbihan Communauté depuis de nombreuses années. Deux nouvelles missions sont désormais proposées pour développer ce partenariat et simplifier le suivi des dossiers en mairie :

- La gestion par le service instructeur des dossiers incomplets et notamment la gestion des courriers relatifs à leur traitement
- La tenue de permanences en mairie en vue de recevoir sur rendez-vous les pétitionnaires en attente de conseils et de précisions quant à la faisabilité de leur projet

Les dispositions financières liées à ces nouvelles missions sont les suivantes :

- Traitement des courriers de premier mois : forfait annuel de 328 €
- Permanences en mairie : forfait annuel de 1 378 € pour une permanence mensuelle (ou 2 756 € pour 2 permanences mensuelles)
- Compte tenu de la mise en œuvre à partir du 1er juin 2026 de ces deux nouvelles missions, ces tarifs seront proratisés à hauteur de 7/12 pour la première année

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215601410-20260407-DELIB070426_20-DE

Vu le CGCT et notamment l'article L 5211-4-2 ;
Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 422-1 ; L 422-8 ; R 423-15 ; L 423-48 ;
Vu la convention signée le 16 juillet 2024 entre la commune et Centre Morbihan Communauté pour l'instruction du droit des sols et des autorisations d'urbanisme ;
Vu la délibération du bureau communautaire du 05 février 2026 approuvant l'avenant aux conventions pour l'instruction du droit des sols et des autorisations d'urbanisme de Centre Morbihan Communauté ;

Considérant l'intérêt pour la commune de développer le partenariat avec Centre Morbihan Communauté dans l'instruction et l'expertise pour l'instruction du droit des sols et des demandes d'urbanisme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité :

- **VALIDE l'avenant à la convention entre Centre Morbihan Communauté et la commune relative au service commun de Centre Morbihan Communauté pour l'instruction du droit des sols et des autorisations d'urbanisme**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à la signer**
- **AUTORISE toute autre signature liée à cette affaire**

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire, Benoît ROLLAND

